

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 25 (1979)
Heft: 2

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXCLUSIF

Questionnaire sur une révision totale de la Constitution fédérale

1. — Suisses de France êtes-vous favorables à une révision de la Constitution fédérale ? OUI ☐ NON ☐
2. — Faut-il prévoir dans la Constitution fédérale et surtout dans son préambule une plus grande ouverture aux relations de droit international public ? OUI ☐ NON ☐
3. — Les Suisses de l'étranger doivent-ils également exercer leurs droits politiques dans les affaires fédérales directement depuis le pays d'accueil ? OUI ☐ NON ☐
4. — Le droit à la nationalité suisse doit-il être transmis par la femme, ainsi que c'est le cas pour l'homme :
a) aux enfants de mère suisse et de père étranger ? OUI ☐ NON ☐
b) au mari étranger d'une Suissesse ? OUI ☐ NON ☐
5. — Faut-il à nouveau inscrire l'équivalent de l'article 45 bis de la Constitution en vigueur dans une nouvelle Constitution ? OUI ☐ NON ☐



Si vous désirez de plus amples informations, prière de vous adresser à la Rédaction du MESSAGER SUISSE, 96, rue de Grenelle - 75007 Paris, en précisant vos noms et adresses. - Tél. : 544-68-41.

Ce questionnaire doit être retourné au *Messageur Suisse* avant le 20 février. N'oubliez pas d'y joindre votre adresse complète.